Motion 1561 - Primes maladie : adapter la déduction fiscale à l'évolution des coûts

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Député·e·s,

Le Groupe Socialiste partage le constat posé par la motionnaire : la situation des primes d'assurance-maladie devient tout simplement invivable pour une part toujours plus importante de la population.

Année après année, les primes augmentent et pèsent toujours davantage sur le budget des ménages. Les familles, les personnes seules, les retraités et particulièrement les ménages à revenus modestes et moyens sont confrontés à une pression financière qui devient difficilement supportable.

Nous ne contestons donc absolument pas le problème. Au contraire, nous considérons qu'il est urgent d'agir. Mais c'est précisément parce que nous prenons cette urgence au sérieux que nous devons choisir les bons instruments et refuser les fausses bonnes idées.

Une déduction fiscale n'est pas une réponse pour tout le monde

La motion propose d'augmenter les déductions fiscales en les adaptant à l'évolution des primes les plus basses disponibles dans le canton.

Sur le principe, l'idée peut sembler séduisante puisqu'elle permettrait de mieux tenir compte de l'évolution des coûts supportés par les assurés et d'adapter les montants fiscalement déductibles. Nous avons d'ailleurs pris le temps d'examiner les simulations transmises par la motionnaire et elles méritent d'être considérées sérieusement.

En effet, il serait honnêtement trop simpliste d'affirmer que cette mesure profiterait exclusivement aux contribuables les plus aisés. Proportionnellement au revenu et à la facture fiscale, l'allégement peut être plus important pour certains ménages modestes. Nous reconnaissons cet élément, et la motionnaire mérite d'être remerciée pour la qualité de son travail.

Mais, il faut également regarder ce que ces simulations ne montrent pas.

Premièrement, les personnes qui ne paient pas d'impôts ne bénéficieraient d'aucun allégement. Or, ce sont précisément souvent les personnes qui disposent des revenus les plus faibles et pour lesquelles les primes représentent une charge particulièrement importante. Une mesure qui s'arrête à la porte de l'impôt laisse de côté ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Deuxièmement, même pour les contribuables qui en bénéficieraient, les économies restent relativement modestes au regard des sommes consacrées aux primes maladie.

Troisièmement, une déduction fiscale n'est pas une aide directe. Elle diminue le revenu imposable et son effet dépend de la situation fiscale de chacun·e. Il faut aussi s'interroger sur les effets de seuil qu'elle engendre.

Quant aux 28 millions annoncés, ils ne tombent pas du ciel. Ils financent des prestations publiques, des aides, des politiques sociales dont bénéficient précisément les familles que cette motion entend soutenir. En définitive, nous risquons de prendre d'une main ce que nous devons continuer à donner de l'autre. C'est le paradoxe central de cette motion car elle ressemble à un cadeau, mais c'est

l’ensemble des collectivités qui devront le payer et ce seront les mêmes ménages qui en subiront les contre-coups.

J'ajoute un argument de calendrier que nous ne pouvons pas ignorer puisque le système fiscal s'apprête à connaître une révision profonde avec l'introduction de l'imposition individuelle. Modifier nos déductions aujourd'hui, hors de ce chantier global, c'est prendre le risque de devoir tout refaire dans quelques années. À la veille d'une refonte de cette ampleur, bricoler à la marge n'est pas de la prudence, c'est de l'imprévoyance.

Agir sur les causes plutôt que multiplier les mécanismes de compensation

Mais au-delà de ces considérations fiscales, nous pensons qu'il faut poser la question de fond : pourquoi les primes d’assurance-maladie augmentent-elles année après année ?

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un système dans lequel les coûts augmentent continuellement et où les collectivités publiques doivent ensuite multiplier les mécanismes de compensation pour permettre à la population de faire face.

Les déductions fiscales, les subsides et les différentes allocations peuvent apporter des réponses ponctuelles. Ils ne règlent toutefois pas le problème à sa source.

Il faut donc également et surtout agir sur les coûts de la santé.

Cela passe notamment par un renforcement de la prévention. Nous savons que prévenir les maladies et intervenir suffisamment tôt permet d'éviter des complications, des hospitalisations et des traitements plus lourds. Pourtant, la prévention reste encore trop souvent le parent pauvre de notre politique de santé.

Cela passe aussi par un meilleur encadrement des coûts, une lutte déterminée contre les surfacturations et les prestations inutiles ou en double, encore trop souvent existantes, ainsi que par une meilleure coordination des soins.

Il faut également éviter que des personnes renoncent à consulter ou retardent des soins pour des raisons financières. Une prise en charge tardive peut entraîner des complications et des traitements beaucoup plus coûteux. Il est donc essentiel de garantir un accès aux soins indépendamment de la situation financière des personnes.

Enfin, nous devons continuer à défendre une simplification profonde de notre système d'assurance-maladie. Le Parti Socialiste défend depuis longtemps le principe d'une caisse-maladie publique unique. Un système qui permettrait de réduire les couches et dépenses administratives inutiles, les coûts directs et indirects liés à la concurrence entre assureurs. Qui, parmi nous, est prêt à s’attaquer à cette réforme ?

Nous devons avoir le courage de nous attaquer à ces questions structurelles plutôt que de nous limiter à compenser chaque année les augmentations de primes.

Et, si nous voulons réellement que le financement des primes soit plus juste, nous devons aussi avoir le courage de poser ou reposer la question de leur financement en fonction du revenu. La solidarité doit être au cœur de notre système et pas uniquement la capacité individuelle de payer.

Une priorité : soutenir concrètement les ménages à revenus modestes et moyens

Refuser cette motion ne signifie pas baisser les bras. Je veux être très clair : personne, dans ce débat, ne pourra honnêtement prétendre que le Groupe Socialiste ne se préoccupe pas du portefeuille des Jurassiennes et des Jurassiens. Notre combat est double.

D'une part, nous nous battons pour alléger immédiatement la charge des ménages. En ce sens, l'initiative lancée la semaine dernière par le PS Suisse pour des primes plus basses — soit deux primes gratuites par année pour les adultes, six pour les enfants — en est la démonstration nationale. Et permettez-moi ici une remarque amicale à l'adresse des collègues qui défendent aujourd'hui l'allègement des primes : si votre préoccupation est sincère — et je veux croire qu'elle l'est —, alors vous avez une occasion magnifique de le prouver en soutenant cette initiative. Vous y verrez à l'œuvre tout ce que cette motion promet, mais mieux ciblé, mieux financé, plus juste.

D'autre part, et c'est le cœur de notre position, ce parlement a déjà pris la bonne direction en acceptant par 38 voix contre 17 et 4 abstentions, le postulat 1511 de notre collègue Jelica Aubry-Janketic. Il demande au Gouvernement d'étudier la mise en œuvre rapide de la limitation de la charge des primes à 10 % du revenu déterminant. Lors du débat, la Ministre d'alors avait évoqué la possibilité d'étendre ce bénéfice aux ménages modestes et à une partie de la classe moyenne.

Pourquoi cette proposition de plafonnement est-elle meilleure que la proposition qui nous est soumise ? Pour une raison fondamentale, c'est qu'elle tient compte de la capacité financière réelle des ménages, elle ne laisse pas de côté les personnes qui ne paient pas d'impôts et elle cible l'aide là où la charge est réellement insupportable. C'est de la justice sociale appliquée au franc près, là où une déduction fiscale n'est qu'une justice approximative.

Notre devoir est donc d'obtenir rapidement – et c'est un appel solennel au Gouvernement – les résultats des travaux demandés par le postulat 1511 et d'en faire une urgence prioritaire, vu la situation vécue par de trop nombreuses Jurassiennes et de trop nombreux Jurassiens.

Une motion qui ne répond pas suffisamment à l'objectif poursuivi

Chères et Chers Collègues, nous ne remettons pas en question la nécessité d'alléger la charge des primes. Nous la partageons et nous nous battons pour elle depuis toujours.

Nous ne sommes simplement pas convaincus que cette motion soit le bon instrument, pour trois raisons : son coût pour les collectivités publiques est considérable ; elle ne bénéficie pas à ceux qui ne paient pas d'impôts ; ses effets restent limités pour ceux qui en bénéficieraient.

Ce Parlement a devant lui un choix : celui d'une mesure symbolique, coûteuse et imparfaite ou celui d'une stratégie cohérente à savoir des mesures de plafonnement à 10 % du revenu par le postulat 1511, des primes en fonction des revenus, la caisse unique, la prévention — et, à l'échelle nationale, l'initiative du PS Suisse.

Le Groupe Socialiste choisit la seconde voie, non pas parce que nous serions insensibles au problème, mais parce que nous avons compris que les Jurassiennes et les Jurassiens n'ont pas besoin de fausses bonnes idées, ils ont besoin de solutions qui fonctionnent, qui les ciblent réellement et qui durent.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Socialiste rejette la motion.

Je vous remercie de votre attention.